Devenez ingénieur en paysage par la voie de l'apprentissage !

Les apprentis obtiennent le même diplôme d'ingénieur que les étudiants suivant le parcours classique (certification RNCP n° 42757). Ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et l'école (rythme annuel : 60 % entreprise / 40 % école).

Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Formation rémunérée mensuellement / pas de droits d'inscription
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- Avantages liés au statut de salarié : ouverture des droits à la retraite, protection sociale, mutuelle…
- Aides financières : logement, permis de conduire, mission à l'international…
- Excellente insertion dans la vie active
- Des entreprises renommées en demande
- Accompagnement personnalisé pour la recherche d'entreprise, via notre partenariat avec le CFA Edgard Pisani
- Accompagnement individualisé sur les 3 ans par un tuteur de l'école et un maître d'apprentissage en entreprise
- Campus dynamique situé dans l'un des principaux bassins européens de productions horticole et semencière

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS

"L'apprentissage, c'est avant tout une ouverture d'esprit, qui permet au plus grand nombre de dévoiler son potentiel."

"L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage."

"L'apprentissage m'a permis, au-delà du salaire, de ressentir de la reconnaissance pour mon travail, mais aussi de la confiance professionnelle. Je rentrerai plus sereine dans la vie active."

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à l'Institut Agro Rennes-Angers
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti, de la convention collective, de l'année de formation et du coût du SMIC (22 404.24 € brut annuel au 1er juin 2026).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1re année	43 %	802	53 %	989	100 %	1 867,02 € minimum
2e année	51 %	952	61 %	1 138	100 %	1 867,02 € minimum
3e année	67 %	1 250	78 %	1 456	100 %	1 867,02 € minimum

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

— Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
— TOEIC 785 en anglais
— Des cours d'anglais spécifiques aux apprentis à l'école

QUELLE ENTREPRISE ?

L'entreprise idéale possède :

— un ingénieur ou équivalent (architecte paysagiste, diplôme bac+5 proche du domaine du paysage, diplômes inférieurs, avec expérience) susceptible d'être le maître d'apprentissage,
— une certaine taille en terme de personnel,
— des missions et des projets intéressants en lien avec la formation visée,
— un bon réseau de partenaires et des contacts à l'international...

PAYSAGE

— Collectivités territoriales
— Entreprise du paysage
— Établissements publics et para publics (PNR, Parc nationaux, CAUE, CPIE...)
— Ateliers /agences de paysage
— Bureau d'études

VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT2, BUT3
Licence Pro

Année L2
statut Étudiant
Sélection en interne, sur dossier et entretien
Horticulture + Paysage : 4 places

Concours national Apprentissage sur dossier, épreuves et entretien
Horticulture : 10 places
Paysage : 10 places

Année L3 · statut Apprenti
Année M1 · statut Apprenti
Année M2 · statut Apprenti

Diplôme d'ingénieur
Institut Agro Rennes-Angers
Spécialité Horticulture ou Paysage

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

— Projet de paysage, site et territoire
— Paysage : opérationnalité et projet
— Ingénierie des espaces végétalisés urbains

LES DATES CLÉS

NOV. / DEC.
Portes ouvertes en ligne
Présentation de nos formations par apprentissage et du concours

JAN.
Début janvier : journée de préparation au concours organisée au sein de l'école

mi-décembre / mi-janvier : INSCRIPTION au concours national AgroVéto / voie « apprentissage »

FÉV.
Épreuves écrites

AVR.
Oraux de sélection à l'école

MAI.
Jusqu'au mois d'août : signature des contrats d'apprentissage

© L'Institut Agro Rennes-Angers - Direction de la communication - Septembre 2026

CONTACT

L'INSTITUT agro Rennes Angers
institut-agro.fr/rennes-angers

apprentissage.angers@institut-agro.fr
Tél. : +33 (0)2 41 22 55 77

EdgardPisani